



# DIRAP

## Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Pontoise-Cormeilles en Vexin

Association 1901 enregistrée en préfecture du Val d'Oise n°W953001208

Siège social : Mairie 95810 Epiais Rhus

Adresse postale : Dirap 10 rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES

Site : <http://dirap.org> e mail : [dirap@dirap.org](mailto:dirap@dirap.org)

## Compte rendu de l'Assemblée Générale du Vendredi 6 mars 2015

L'assemblée générale de la Dirap s'est déroulée le 6 mars 2015 à Génicourt, nous remercions la municipalité pour son accueil.

Présents : 26 – Pouvoirs : 84 - Nombre d'adhérents : 180, le quorum est atteint.

Le bureau était constitué de : JM Buteux, R Buteux, MJ Krémer, Ch Bouillon, S Arjakovsky, M Batard, C Baussac, J Deslandes, H Gohin, D Krémer

Plusieurs élus maires ainsi M. Houillon - Député du Val d'Oise, maire de Pontoise nous ont envoyé un pouvoir car retenus par d'autres réunions dans le contexte électoral. Assistaient également à Mr Guiard maire de Boissy l'Aillerie et Président Communauté Communes Vexin Centre (24 communes -23 000 habitants), Mr De Smet Conseiller régional et Mr Giroud maire de Vallangoujard et Président du PNR Vexin Français.

### Rapport moral

Le plan de travail présenté lors de la dernière assemblée a été en partie respecté à savoir :

Veille et information de la population ; Exploitation d'un réseau de stations de mesure de bruit et diffusion des résultats; Exploitation d'un système de repérage des trajectoires.

Concernant les modifications des trajectoires de Roissy, le recours contre un arrêté du Préfet de région relatif à la constitution de la CCE de Roissy (sans la DIRAP) a été jugé par le Tribunal Administratif de Paris le 13 mai 2014 en rejetant la requête de la DIRAP.

La CCE de l'aérodrome Pontoise/Cormeilles n'a pas été convoquée par le Préfet en 2014, ce qui est tout à fait anormal, il était envisagé une CCE en février 2015 qui a été repoussée (pas de date proposée).

Un dossier juridique relatif à la limitation des pistes à 17 tonnes a été constitué par notre avocat.

Au niveau national et européen

La DIRAP a participé au conseil d'administration de l'UFCNA pour mener les actions en coordination avec d'autres associations françaises. Mais aucune réunion de travail relative à la procédure d'approche « Point Merge » n'a été organisée en 2014.

### Activité détaillée en 2014 :

#### CCE de l'aérodrome de Pontoise / Cormeilles en Vexin

Pas de CCE convoquée par le préfet en 2014 !

Pour rappel, lors des dernières CCE des procédures d'approche GNSS (permettant aux avions d'affaire ou commerciaux d'être guidés par GPS) ont été présentées et rejetées par la CCE. Mais nous constatons que ces procédures ont été néanmoins publiées fin 2014. Cette décision illustre la limite de la représentation des populations via la CCE dont le caractère « consultatif » laisse la place à toute décision du préfet même en cas d'opposition majoritaire !

Une discussion relative à une interrogation sur la limitation de la masse des appareils admissibles par les pistes de l'aérodrome ( à 17 tonnes) a incité la DIRAP à lancer une étude juridique sur le sujet.

Dirigeable Airship Paris : le site internet ne permet plus de s'inscrire aux vols (arrêtés avant l'automne) on ne sait pas si l'activité va reprendre.

#### Limiter nuisances de Roissy, modification des trajectoires d'approche de Roissy

Pour rappel :

Le 13 août 2012, la Dirap avait adressé un recours hiérarchique au tribunal administratif pour faire annuler l'arrêté du Préfet de Région nommant les membres de la CCE (sans inclure la Dirap) : le Tribunal Administratif de Paris a rejeté la requête de la DIRAP par jugement du 13 mai 2014.

7 octobre 2013 : Dirap invitée par le Préfet de région à assister à la CCE de Roissy sans possibilité de voter (ordre du jour : Vols de nuit)

Les 7 octobre 2013 et 21 janvier 2014 la Dirap a été invitée aux CCE Roissy (ordre du jour : Vols de Nuit puis

Descentes douces)

Le 12 février 2014 : Le Conseil D'Etat rejette les requêtes contre l'arrêté de septembre 2012, la modification des trajectoires a donc été confirmée.

Quitus est demandé pour le rapport moral de l'année 2014.

### **Le rapport moral est adopté à l'unanimité**

### **Rapport financier**

Le bilan en euros :

Subvention département	830. €
Subventions communales	2378. €
Cotisation Adhérents	2100. €
Intérêts	218. €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5526. €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>- 3311. €</b>

**Le SOLDE positif** 1614. €

Avoir en fin d'exercice :

Le compte bancaire	6636.€
Le compte d'épargne	19282.€ (dont 218.€ d'intérêt /2014)
<b>SOLDE TOTAL</b>	<b>25918.€</b>

Remerciement aux 180 adhérents et aux associations, répartis sur 32 communes, pour la confiance qu'ils nous témoignent, ainsi qu'aux 17 mairies et au Conseil Général du Val d'Oise pour leur soutien.

Les recettes et dépenses sont inférieures à nos prévisions.

Les dépenses de fonctionnement prennent en compte des honoraires d'avocat concernant l'étude juridique « 17 tonnes ».

De ce fait le résultat de l'année 2014, affiche un solde comptable positif de 1 614 €.

Le niveau des adhésions adhérents, est sensiblement en identique à 2013, l'avoir en fin d'exercice est de 25 918 €.

Le budget prévisionnel 2015 d'un montant de 5635 €, est présenté pour approbation, il inclus outre les dépenses et recettes courantes, une provision de 2000 € pour honoraires d'avocat.

Quitus est demandé pour les comptes de l'année 2014.

### **Le rapport financier est adopté à l'unanimité**

## **Election du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration s'est présenté aux votes des adhérents.

Mr Philippe NOEL de Haravilliers a proposé d'intégrer le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est composé de JM Buteux, R Buteux, MJ Krémer, Ch Bouillon, S Arjakovsky, M Batard, J Deslandes, H Gohin, D Krémer, Ph Noel.

**Le conseil d'administration est élu à l'unanimité**

# DOCUMENT A CONSERVER

## Une carte pédagogique pour mieux respecter les tours de pistes et réduire les nuisances sonores.

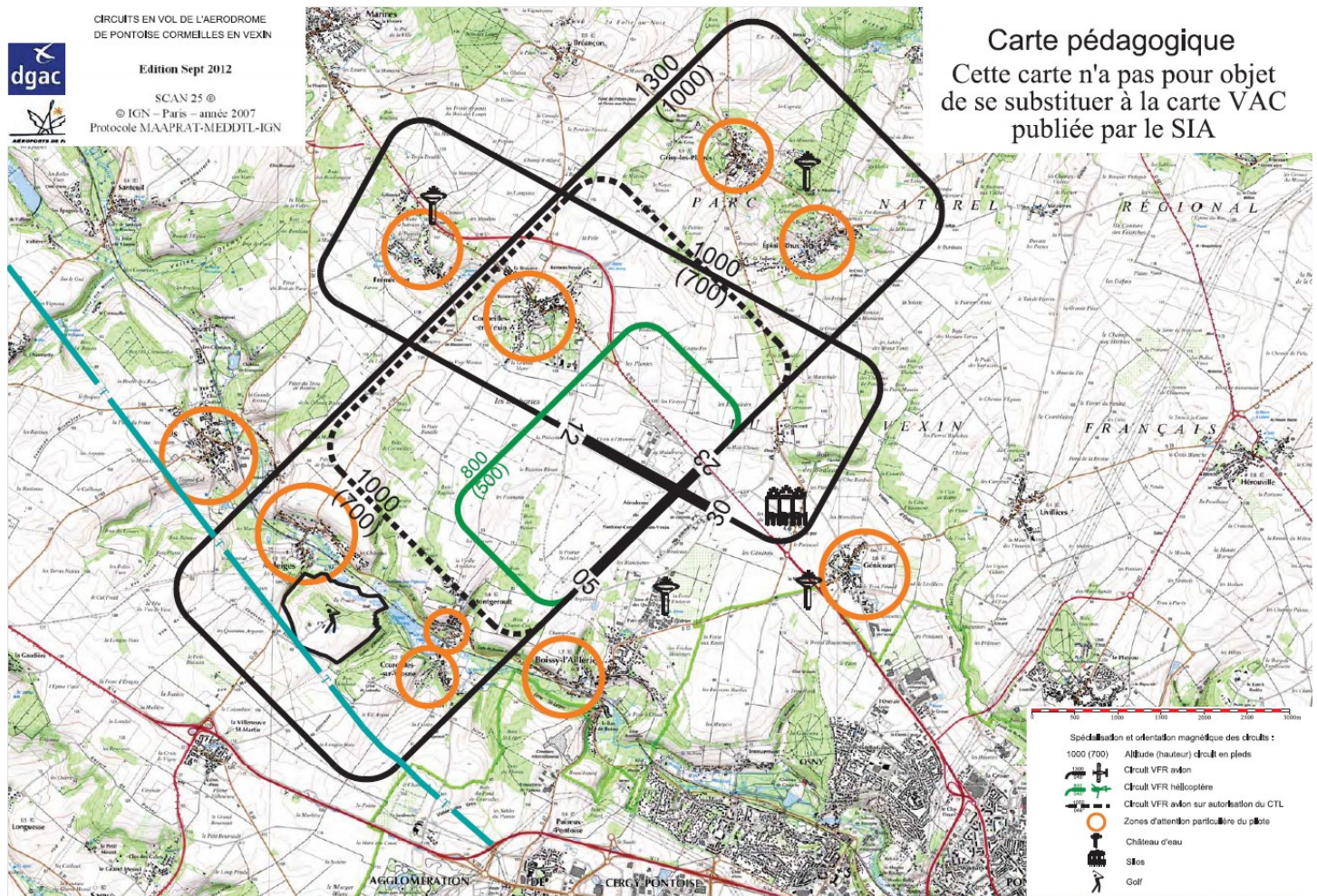
Cette carte pédagogique a été élaborée à l'intention des pilotes afin de les sensibiliser et les aider à mieux **respecter les circuits de piste** pour réduire les nuisances sonores.

Elle a été établie au cours de plusieurs réunions entre la DIRAP, les Associations Usagers, la DGAC sous l'égide de la Préfecture.

Cette première version sera diffusée aux aéroclubs, tour de contrôle, site internet DIRAP, nous la proposons également aux mairies pour leur site internet.

Sur la carte figurent **des repères** et les **zones d'attention** que sont les villages menacés par les nuisances sonores si les pilotes ne respectent pas au plus près les circuits de pistes.

**Rappelons que le passage au-dessus des villages entraîne une augmentation du bruit de +6 dB (pour comparaison, la pose d'un silencieux réduit le bruit de 3 dB).**



## Réclamations

La DGAC a donné par ailleurs un point de contact permettant de porter réclamation en cas de constat d'un survol jugé anormal :

- par mail = [francoise.rontard@aviation-civile.gouv.fr](mailto:francoise.rontard@aviation-civile.gouv.fr)
- par courrier = DSAC Nord SR2/AG/AEA Orly Sud 108 94396 Orly Aérogare cedex.

### Informations à donner :

- date, heure, et lieu d'observation du survol, type appareil : petit appareil / jet / hélicoptère.

Penser à mettre la DIRAP en copie (mail : [dirap@dirap.org](mailto:dirap@dirap.org))

## Objectifs 2015

Le Conseil a présenté les objectifs pour l'année 2015.

**Réduire les nuisances relatives à l'activité de Pontoise/Cormeilles et induites par l'activité de Roissy.**

### NIVEAU LOCAL

Veille et information de la population

Exploitation des stations de mesures de bruit et Exploitation de système de repérage de trajectoires

Suivi des Recours relatifs aux trajectoires Roissy.

Promouvoir et suivre l'utilisation carte pédagogique « circuits ».

Participation à CCE et Comité Permanent de CCE Cormeilles pour réduire nuisances (actuelles, potentielles).

Préparer une action juridique pour faire réduire les nuisances (circuits de piste et aviation d'affaire)

### NIVEAUX NATIONAL et EUROPEEN

Etre membre de la CCE de Roissy

En coordination avec UFCNA : obtenir une réduction des nuisances (vols de nuit, autre organisation des approches)

En coordination avec UFCNA, UECNA: actions juridiques et réglementation.

## Mesure du bruit

**Présentation des résultats 2014: 3 stations de mesure actives.**

En effet, la station installée à Courcelles/Viosne sans raccordement permanent à internet n'a pas fonctionné et les données n'ont pas pu être récupérées. Les valeurs de Courcelles présentées sont celles de 2013 pour rappel.

Village	Nombre de survols trop bruyants
Courcelles	22 100 (dont 1100 vols de Roissy) <b>en 2013</b>
Ableiges	16 000 (1750)
Epiais Rhus	5 800 (1650)
Us	9 700 (1600)
	Extrapolation annuelle des mesures réalisées (entre parenthèses, avions de Roissy)

Les schémas et les graphiques présentant des résultats ont été commentés, en décomposant les mesures par période horaire et par type (aviation légère et activité de Roissy).

Les mesures confirment que les mouvements se répartissent de façon quasi uniforme sur tous les jours de la semaine.

**Dernière minute :** la municipalité de Courcelles sur Viosne a accepté de faire installer la station de mesure DIRAP à proximité de la mairie.

## CCE de l'aérodrome Pontoise/Cormeilles en Vexin : rappel de CCE 2013 car pas de CCE convoquée en 2014.

### **Activité de l'aérodrome :**

Lors de la CCE de décembre 2013 l'activité avait été présentée, elle représente sur 12 mois glissant 62 000 mouvements, dont 7 000 pour activité affaire (IFR) et hélicoptères.

### **Procédures GNSS et suite :**

La position de la Dirap est que les populations subissent déjà les nuisances cumulées des vols en tour de piste de l'aviation légère et du déplacement des survols commerciaux de Roissy et que mettre en place des procédures facilitant l'accès de l'aviation d'affaire accentuerait le glissement de la vocation de l'aérodrome vers une activité d'affaires, et l'augmentation des nuisances associées.

Pour rappel, en 2005, il était annoncé un PEB( Plan Exposition au Bruit) qui prenait une hypothèse d'augmentation de 20 000 mouvements d'affaires !

Bien que la CCE ait voté à la majorité contre les procédures GNSS, elles ont néanmoins été publiées fin 2014 !

Belle illustration du fonctionnement de la CCE comme processus pseudo démocratique !

### **Classification Calipso :**

Celle-ci permet de classer les avions légers selon un indice de performance acoustique.

Le classement d'un appareil pourrait permettre, par exemple en cas de restriction d'activité selon la performance sonore, de fixer des plages horaires ou journalières de vol pour l'avion. La classification peut être réalisée par équivalence avec un appareil semblable, il faut alors simplement faire une déclaration. S'il n'y a pas d'appareil

équivalent, des mesures réalisées sur un centre permettent de classer l'appareil : difficulté = les frais de vols pour aller au centre (parfois lointain) sont à charge de l'usager (l'aéroclub par exemple). Nous n'avons pas d'information quant à la classification des appareils basés à l'aérodrome.

## **Dossier juridique sur la restriction à 17 tonnes de l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin**

Lors de la CCE de décembre 2013, à plusieurs reprises ADP et la DGAC ont indiqué que la limitation des pistes à 17 tonnes avait « une solidité juridique non affirmée » et que l'on pouvait « discuter d'une autre limite sur la base du bruit émis par les avions ».

Une nouvelle menace se fait donc jour avec ce projet de remettre en cause la limitation des pistes à 17 tonnes et la proposition d'une limitation d'accès sur la base du bruit émis par chaque appareil, sans limitation globale d'activité! **On sait où cela peut mener !**

La DIRAP a donc diligenté une étude auprès de ses avocats pour définir comment anticiper une réaction à une initiative relative à la modification de la limitation à 17 tonnes. De cette étude il ressort.

- 1- Seul le ministre des transports peut prendre un arrêté pour augmenter la masse admissible au décollage sur les pistes.
- 2- Si celui-ci devait être envisagé il devrait s'accompagner de mesures compensatoires pour ne pas porter préjudice aux droits des riverains.
- 3- La DIRAP pourrait saisir le juge administratif d'un référé afin qu'un expert soit désigné par le juge administratif en vue de mesurer, notamment, les impacts économique et environnemental de la modification.
- 4- Un arrêté pris par le ministre pourrait faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif
- 5- Notre avocat propose également de travailler la voie de l'adaptation de la Charte du PNR du Vexin Français afin de la rendre incompatible avec une modification de la restriction de la masse au décollage sur les pistes. La charte pourrait, selon l'analyse de notre avocat, fixer les orientations stratégiques en ce qui concerne les nuisances sonores.

La discussion sur ce point a permis à Mr Giroud, Président du PNR, d'indiquer que la révision de la Charte était prorogée de 3 ans, soit jusque 2022. Par ailleurs, selon sa connaissance relative à la négociation des Chartes de PNR, avec la Région, les Départements et l'Etat notamment, il est difficile de fixer des restrictions quant à un potentiel de développement d'activité.

En revanche il est envisageable, dès maintenant, de mettre en place les moyens qui permettent de mesurer les nuisances (sonores notamment) dans le périmètre du parc afin de se donner les moyens de les maîtriser sur des bases objectives.

## **Nuisances Roissy et Descentes douces**

### **Une bonne nouvelle qui doit être relevée.**

Les compagnies Air France, Lufthansa ont décidé d'équiper les appareils de la famille Airbus A 320 de systèmes de réduction permettant de réduire de 8 db les sifflements générés par les appareils durant les phases de descente (entre 40km et 12 km des pistes). Ceci concerne 46% des appareils de Roissy. Air France indique la fin des modifications pour fin 2015.

### **Trajectoires les avions de Roissy**

Les mesures de la DIRAP confirment les cartes mises à disposition par la DGAC : les trajectoires s'étalent jusqu'aux environs de Marines. OSNY puis Cergy et la confluence subissent de fortes concentrations de trajectoires à altitude de 1200m.

### **Groupe de travail « Vols de Nuit (Roissy) »**

La DIRAP ne participe pas à ce groupe de travail et s'appuie sur les constats relayés par l'association ADVOCNAR. Des réunions sont organisées par le Préfet GUYOT sur 2014 jusque juin 2015. Une limitation forte du périmètre de réflexion soit de « Prendre des mesures pour réduire les nuisances sur 0h à 5h ... à droit constant ! », laisse présager peu de mesures efficaces et sans doute pas de réduction des vols de nuit ! Attendons la suite.

## Conclusion

Lors des récents évènements malheureux, nous avons pu noter que des décisions « au forcing » étaient parfois prises par les Collectivités ou l'Etat, qui sans l'opposition des populations, s'imposeraient de façon injuste voire illégales aux populations.

La période pré-électorale actuelle permet de faire ressortir une nouvelle fois, le ressenti de défaut de démocratie et de réponses aux préoccupations et aux attentes des populations. Ceci conduit à la démotivation et à l'abstention. Effectivement, en prenant le cas du fonctionnement des CCE ou des enquêtes publiques : comment continuer à admettre que l'expression libre des populations, parfois par vote majoritaire (cas de la position sur les trajectoires GNSS), soit bafouée par une décision centralisée !

Concernant l'aérodrome de Pontoise/Cormeilles en Vexin, le passé a démontré que **c'est la mobilisation des populations et des élu(e)s qui a permis de contrer ou d'amender en plusieurs occasions les projets porteurs de nouvelles nuisances sonores !**

A l'heure où de nouvelles menaces se dévoilent, il est déterminant que les futur(e)s élu(e)s restent mobilisé(e)s afin de préserver la santé et le cadre de vie des populations.

**La DIRAP remercie la population et les élus pour leur soutien passé et futur.**

### SOUTENEZ NOTRE ACTION

#### **BULLETIN D'ADHESION 2015**

Nom: .....

Prénom :.....

Adresse:.....

Téléphone :.....

E mail :.....

MONTANT DE LA COTISATION :

**10 € ( 5€ étudiant) par chèque à l'adresse : DIRAP-Rosine BUTEUX 10 rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES**

**30 € Associations**

**Seriez-vous volontaire pour la distribution de tracts ?:**

**Voudriez-vous rejoindre le conseil d'administration ?:**

COUPON A CONSERVER PAR L'ADHERENT

ADHESION DIRAP 2015

NOM :                      PRENOM :                      Cotisation :                      par chèque N°:.....

Le Président

Le Secrétaire

